Associations
Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 18/05/2023

Comment savoir si un nom d'association est déjà utilisé ?
Vous voulez savoir si le nom que vous avez choisi est déjà utilisé par une autre association ou s'il fait l'objet d'une marque déposée ? Nous vous guidons dans votre démarche.
Vous pouvez rechercher sur le **service de consultation des annonces officielles** des associations **si le nom ou le sigle choisi existe déjà**.

- Consulter les annonces des associations et fondations
  Outil de recherche

Pour éviter le risque de confusion avec le nom d'une société ou d'un autre organisme, vous pouvez également rechercher les **entreprises immatriculées au** RNE .

- Rechercher un justificatif d'immatriculation d'une entreprise
  Téléservice personnalisé sur SP

Vous pouvez également consulter le répertoire des entreprises et établissements (Sirene).

- Rechercher une entreprise au répertoire Sirene
  Formulaire

Vous devez également consulter la **base de données des marques de l' Inpi ,** car il est interdit d'utiliser un nom ou un sigle déjà enregistré comme marque auprès d'elle.

- Base de données des marques
  Téléservice

Création d'une association

Questions - Réponses

- Comment se renseigner sur une association ?
- Peut-on choisir librement le nom d'une association ?
- Faut-il protéger le nom d'une association ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Création d'une association

Comment faire si...
Je crée une association

Services en ligne

- Consulter les annonces des associations et fondations
  Outil de recherche
- Rechercher un justificatif d'immatriculation d'une entreprise
  Téléservice personnalisé sur SP
- Rechercher une entreprise au répertoire Sirene
  Formulaire
- Base de données des marques
  Téléservice

Textes de référence

- Code de la propriété intellectuelle : articles L713-1 à L713-6
  Droits conférés par l'enregistrement d'une marque

Comment savoir si un nom d'association est déjà utilisé ?
Vous voulez savoir si le nom que vous avez choisi est déjà utilisé par une autre association ou s'il fait l'objet d'une marque déposée ? Nous vous guidons dans votre démarche.
Vous pouvez rechercher sur le **service de consultation des annonces officielles** des associations **si le nom ou le sigle choisi existe déjà**.

- Consulter les annonces des associations et fondations
  Outil de recherche

Pour éviter le risque de confusion avec le nom d'une société ou d'un autre organisme, vous pouvez également rechercher les **entreprises immatriculées au** RNE .

- Rechercher un justificatif d'immatriculation d'une entreprise
  Téléservice personnalisé sur SP

Vous pouvez également consulter le répertoire des entreprises et établissements (Sirene).

- Rechercher une entreprise au répertoire Sirene
  Formulaire

Vous devez également consulter la **base de données des marques de l' Inpi ,** car il est interdit d'utiliser un nom ou un sigle déjà enregistré comme marque auprès d'elle.

- Base de données des marques
  Téléservice

Création d'une association

Questions - Réponses

- Comment se renseigner sur une association ?
- Peut-on choisir librement le nom d'une association ?
- Faut-il protéger le nom d'une association ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Création d'une association

Comment faire si...

Je crée une association

Services en ligne

- Consulter les annonces des associations et fondations
  Outil de recherche
- Rechercher un justificatif d'immatriculation d'une entreprise
  Téléservice personnalisé sur SP
- Rechercher une entreprise au répertoire Sirene
  Formulaire
- Base de données des marques
  Téléservice

Textes de référence

- Code de la propriété intellectuelle : articles L713-1 à L713-6
  Droits conférés par l'enregistrement d'une marque

Informations du site

Ville de Cognac

Horaires : Lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30
et de 13 heures 30 à 17 heures 30 (17 heures le vendredi).

Adresse : 68 Boulevard Denfert-Rochereau - CS 20217 - 16111 Cognac Cedex

Tél. : 05 45 36 55 36